**Compte Rendu de l’Assemblée Générale de la MJC de Tiercelet**

* Date : 01/12/2017 à 19h00
* Lieu : salle polyvalente de Tiercelet
* Présents :
	+ Commune
		- Présents :
			* Michel Briere, maire de la municipalité et Président d’honneur de la MJC
			* Mariette Vicini, adjointe au maire, en charge des associations
			* Gérard Boly, adjoint au maire, en charge des sports
	+ MJC Tennis de table
		- Présents :
			* Gaston Gérard, Jean-Marc Grazziano, Michel Hizette, Fabrice Gross, Sébastien Gross, Clément Venzi, Franck Pinca, Farid Terfi, Jocelyn Volpi, Mathis Brusco, Théo Pellizzari, Loris Pellizzari, Thomas Turro, Jules Turro, Luca Ferrari, Sandrine Pellizzari, Marianne Turro et Jean Noel Turro
		- Excusés : Vito Rafaele, Cédric Descamps et Laurent Miglioli

L'assemblée est présidée par M. Gérard Gaston en sa qualité de Président sortant .Le secrétariat est assuré par M. Hizette Michel ;

Le président constate que 18 membres de la MJC sont présents. Le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions.

Puis, le président rappelle que les principaux points de l’ordre du jour, de la présente réunion, sont les suivants :

* lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice 2016;
* approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017;
* fixation et approbation du montant des nouvelles cotisations ;
* questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport moral et sportif suivant :

1. **La vie du club**
	1. Les adhérents :
	25 adhérents, dont 24 licenciés au club. ( essentiellement de sexe masculin)
	6 licences loisirs et 19 licences compétition
	8 joueurs de moins de 16 ans
	2. Les entrainements assurés par un entraineur et un animateur diplômés ( Gérard G. et Decamps C.) du 1er septembre au 31 mai pour les jeunes et du 15 août au 30 juin pour les adultes.

|  |  |
| --- | --- |
| **Mardi** (Licenciés compétition) | 18h00-20h00 |
| **Mercredi** (jeunes) | 15h00-18h00 |
| **Vendredi** (Licenciés compétition) | 19h00-22h30 |
| **Samedi** (jeunes) | 14h00-16h00 |

* 1. Activités des pongistes
		+ 14 matchs de championnat se déroulant en 2 phases
		+ 5 compétitions jeunes-ados par équipe de 2
		+ 4 compétitions jeunes individuelles (JTPING)
1. **Bilan sportif**
	1. Championnat par équipes
		* Phase 1 :
			+ Equipe 1 termine 4ème de Départementale 1
			+ Equipe 2 termine 1ère de Départementale 3 accède à la division supérieure
			+ Equipe 3 termine 3ème de Départementale 4
		* Phase 2
			+ Equipe 1 termine 6ème de Départementale 1
			+ Equipe 2 termine 2ème de Départementale 2
			+ Equipe 3 termine 1ère de Départementale 4 et accède à la division supérieure
	2. Championnat jeunes ( JT PING et coupe Jeunes Ados)

Bilan très positif pour les jeunes pongistes de Tiercelet qui ont brillé dans les 9 compétitions auxquelles ils ont participé.

1. **Présentation du rapport financier au 31 décembre 2016, par Michel Hizette, trésorier de la MJC.**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2016, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au trésorier pour l'exercice écoulé. Après présentation du budget de l'exercice 2016, l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté.

* Cette résolution est adoptée à l’unanimité.

1. **Fixation du montant de la cotisation**Le Président , après avoir rappelé que le règlement prévoyait une augmentation de la partie fixe tous les 5 ans a soumis à l’assemblée le montant des nouvelles cotisations annuelles comme suit :

|  |
| --- |
| **Licence traditionnelle ( Compétition )** |
| **Catégorie** | **Montant à régler** |
| Vétérans / seniors 16+(2/3x50) | **50 €**  |
| Juniors/étudiants/chômeurs 16+(1/3x50) | **33 €** |
| Cadets/minimes/benjamins 16+(1/3x26,50) | **25 €** |
| **Promotion (loisirs)** |
| **Catégorie**  |  |
| Adultes,Juniors/étudiants/chômeurs 16+14 | **30 €** |
| Cadets/minimes/benjamins/poussin 16+6 | **22 €** |

 Réduction de 5€ pour le 2ème membre et les suivants d’une même famille

La part fixe est passée de 15 à 16 € et la somme est arrondie au chiffre supérieur.

* Cette résolution est adoptée à l’unanimité.
1. **Budget prévisionnel 2017**le budget prévisionnel est proposé à l’assemblée afin d’en alerter les membres et les représentants de la commune sur l’urgence de l’attribution des subventions communales non perçues.

Le bilan prévisionnel nous éclaire sur 2 points

1. Le solde positif est insuffisant pour la gestion du club jusqu’à la prochaine dotation communale
	* Hypothèse 1 : la commune verse en début d’année 2018, la subvention communale 2017
	* Hypothèse 2 : contracter un prêt
	* Hypothèse 3 : dissolution du club
2. La participation financière de la commune est insuffisante si le club doit supporter l’acquisition des équipements onéreux ( table Tennis de Table, informatique et mobilier)
3. **Renouvellement Comité**Le président informe l’assemblée de l’urgence à renouveler et renforcer les rôles au sein du comité. Pas de changement à l’issu de la séance, mais probablement des évolutions en cours de phase 2.
	* Correspondant : Serge Nanni
	* Secrétaire : Gaston Gérard
	* Trésorier : Michel Hizette
	* Président: Gaston Gérard

Le comité sortant est reconduit à l’unanimité.

1. **Informations concernant les incidents du dimanche 5 novembre**
	1. Enquête de la ligue : (courrier de le LGETT)
	Un rapport a été adressé par M. Sylvain DAIGREMONT, Juge-Arbitre, au CD 54 de Tennis de Table, relatant un incident survenu entre Messieurs DECAMPS et GOELFF lors d’une rencontre de championnat par équipes de Départementale 1, opposant les clubs de Tiercelet et Villers la Montagne, le 5 novembre dernier. Faisant suite à la demande du CD 54, j’ai décidé de saisir l’Instance Régionale de Discipline, et vous informe de la nomination de M. Jean-Pierre NAUDIN en tant qu’instructeur du dossier. Ce dernier est chargé de prendre contact avec les différents protagonistes et de diligenter toute action nécessaire à la bonne compréhension des faits. Son rapport devra être adressé à l’Instance Régionale de Discipline au plus tard le 15 décembre 2017.
	( RV le 2/12 à 15H salle polyvalente Tiercelet en présence de Jean Pierre Naudin, de 2 joueurs présents lors du match et du vice président)
	2. Position du club envers le joueur incriminé
	Le président, attend la décision de l’Instance Régionale de Discipline avant de se prononcer. Quand la sanction sera effective, il réunira le comité pour décider de la position du club envers le joueur. Depuis les incidents le joueur s’est auto sanctionné en ne manifestant pas le désir de jouer ni de poursuivre les entrainements jeunes du vendredi. Il est à noter que le comportement de ce joueur, tant à l’entrainement, qu’en match et dans l’encadrement des jeunes ( péri-scolaire et entrainement) n’a jamais été problématique avant cet incident.

1. **Questions diverses.**
	1. Cession du « droit » d’utiliser la salle gratuitement à une autre association
		* Le maire de la commune nous confirme la faisabilité de cette «cession » et nous autorise à organiser des soirées repas froid ou livrées , dans la salle polyvalente.
	2. Entretien des locaux
		* La couleur des murs de la salle polyvalente n’est pas conforme aux normes de la FFTT. ( Fond blanc incompatible avec la pratique du tennis de table avec des balles blanches).
			+ Les représentants de la commune ont pris note de ce problème, mais n’ont pas donné de réponse précise quant à la réalisation des travaux.
		* La porte de communication entre les salles est toujours bloquée coté salle des fêtes. Impossibilité d’accéder au coffret général électrique. Le
		mardi 14 novembre 2017 pas d’électricité dans la salle polyvalente (même les blocs de sécurité étaient éteints). Les joueurs n’ont pas pu s’entrainer ; ils venaient d’Ottange, de Cantebonne, de Tiercelet et de Cutry . Le mardi 28 novembre coupure au coffret général, la porte toujours fermée… Le président a demandé à Mme Vicini de lui ouvrir la porte de la salle des fêtes et contrairement à ce qu’a affirmer le responsable communa l(la 1ere fois), c’est dans le coffret général de la salle des fêtes que le contact était « off »Ce même problème survient après 2 locations de la salle à des associations.
			+ Le président demande aux représentants de la commune de mettre une étiquette sur le contacteur dans le coffret général indiquant de le laisser en position « on »
		* Entretien sanitaire et toilette
			+ La commune assurera l’entretien du 1er cabinet de toilette réservé aux enfants des écoles et fournira, au club, tous les produits nécessaires à l’entretien des 2 autres cabinets de Toilette et douche. A charge au club de veiller à la propreté des sanitaires et du coin café.